

Cas pratiques autour du démembrement de propriété : aspects juridiques et fiscaux (avec un volet appuyé sur le 774 BIS) (Atelier CRIDON)

Niveau : Initiation

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Compétences pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser la constitution du démembrement.
- Déterminer les causes de son extinction.
- Appréhender les conséquences d'un usufruit successif.
- Acquérir des réflexes à l'occasion de la vente du bien démembrement.
- Déterminer le montant de la dette de restitution due à raison d'un quasi-usufruit.

Contenu :

Introduction :

- Formidable outil de transmission du patrimoine
- Encadré par des dispositifs anti-abus spécifiques :
 - Présomption de propriété de l'article 751 du CGI
 - Dispositions de l'article 774 bis du CGI
 - Dispositions de l'article 13, 5° du CGI

Operations sur démembrement

- Constitution
- Cession
- Renonciation

Focus

- Usufruit successif
- Quasi-usufruit
- Vente du bien démembrement
- Construction par l'usufruitier

Prérequis :

Maîtrise des règles relatives à l'indivision et au partage

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION LYON** : 58, Boulevard des Belges 69006 LYON

Tél. +33 4 78 93 66 10– Fax : +33 4 78 94 90 55– Courriel : lyon@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Modalités pédagogiques :

Type de formation : commandé

Durée de la formation : 7 heures

Cas pratiques

Modalités techniques :

Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur.

Un support de formation est remis au stagiaire.

Modalités d'exécution :

Formation présentielle